

en moins facile à combattre. La démarche auprès du Roi, en 1765, des moines de Saint-Germain, afin d'être exemptés des jeûnes et du chant de l'office, fut inspirée par ce dégoût nouveau d'une vocation mésestimée.

Les études continuaient néanmoins à fleurir, mais elles n'étaient plus vivifiées par ce souffle de piété et de discipline qui avait fait de Saint-Maur une pépinière de saints autant que de savants. Leur réputation se maintenait, ils enrichissaient les lettres de productions importantes ; l'*Histoire Littéraire*, le *Recueil des Historiens des Gaules*, les *Histoires des Provinces* ravissaient tous les suffrages, leur bibliothèque attirait toujours les curieux et s'enrichissait par de notables accroissements.

Elle reçut un jour un curieux legs dont nous dirons un mot pour finir. Et d'abord citons l'avis d'envoi.

A MON R. P. PATERT, BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ABBAYE DE  
SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

« Voici, mon très Révérend Père, les actes originaux de l'Abbaye de P. R. (Port-Royal) que je vous ai annoncés pour être déposés à votre bibliothèque, il y en a soixante-six dont quelques-uns ont leur copie, savoir actes de visites, actes d'élection, de translation, d'exemption, etc., avec une lettre originale du card. d'Ossat. Je vous prie de m'en accuser la réception.

« Je vous renvoie le mouchoir que vous avez eu la bonté de me prêter dont je vous fais mes très humbles remerciements. J'ai l'honneur d'être avec respect, mon très